

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 DECEMBRE 2019

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°63 /2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le 17 décembre 2019

ID : 004-210400131-20191212-201963CLASSDP-DE

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**,

le **12 décembre à 18H15**, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- **Date de la convocation : 05 décembre**

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge, **ALBERT** Patrice, **FAURE** Michel, **LATIL** Yves, **WEBER** Hélène et **BERTOU** Christel.

5 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO** Fabrice, **ALBERT JUESTZ** Françoise, **WALLON** Muriel, **WALCZAK** Franck et **VILLETTE** Christelle.

2 Pouvoir(s) : **MACCARIO** Fabrice à **AVINENS** René et **VILLETTE** Christelle à **TURCAN** Nicole.

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : INTEGRATION DE PARCELLE COMMUNALE PRIVEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CLASSEMENT EN VOIE COMMUNALE / ZA 577.

---- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de régulariser les voies ouvertes à la circulation situées sur des parcelles du domaine privé communal.

---- En effet, l'évolution et l'aménagement du village ont généré la création de nouvelles rues. Il informe les membres du conseil municipal que, désormais, les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable dès lors que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la ou les voie(s) concernée(s).

---- Le projet porte exclusivement sur le classement d'une voie ouverte à la circulation publique en complément de la délibération n°45 /2014 du 20 juin 2014 . La parcelle du domaine privé communal, actuellement cadastrée ZA 577 sera intégrée dans le domaine public de la commune puis classée en voie communale « chemin de la Vicairie »

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **DECIDE** l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle ZA 577 puis son classement en voie communale

* **AUTORISE** le maire à effectuer toutes démarches relatives à cette opération et signer tous les documents s'y rapportant.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

René AVINENS

